

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 18
Absent excusé ayant donné procuration	: 01
Absent	: 00

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le **mercredi 8 avril à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de Mons, sous la présidence de Monsieur Bernard PROUST, Maire de Mons.

18 membres étaient présents :

Elodie AUMONIER ; Philippe BOUTONNET ; Laurence DERROISNE ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Alain GALY ; Solange HOLLARD ; Franck LAURENT ; Frédérique LION ; Fabrice MIOT ; Vincent PORTOLA ; Bernard PROUST ; Alain REBINGUET ; Florence SALESES ; Laurence SAMSON ; Arnaud SAUGERAS ; Jean-François SOLA ; Christiane ZIEGLER.

01 membre absent ayant donné procuration :

Julie PONTONNIER a donné procuration à Arnaud SAUGERAS.

Secrétaire de séance : Fabrice MIOT

DÉLIBÉRATION N° 26/2026 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Rapporteur : Monsieur Alain REBINGUET

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux règles de versement des subventions aux associations par les communes ;

Considérant que les activités concernées sont d'intérêt local ;

Considérant l'examen des demandes de subventions présentées par les diverses associations listées ci-dessous ;

Monsieur le rapporteur explique au Conseil Municipal que la commune soutient à travers des subventions le fonctionnement des associations et des actions spécifiques qui revêtent un intérêt local.

Il s'agit de :

CCAS	2 000,00€
ACCA de Mons	500,00 €
MINI MONS	0,00 €
A CŒUR JOIE	0,00 €
Aide à Domicile	800,00 €
Chemin faisant	0,00 €
Comité des fêtes	1 000,00 €
Comité des Fêtes (Feu d'artifice)	2 500,00 €
Coopérative scolaire	2 700,00 €
Coopérative scolaire (bus scolaires)	3 000,00 €
FNACA	110,00 €
FNATH	80,00 €
Les Médailles militaires	105,00 €
Ass Parents d'Elèves de l'école de Mons	720,00 €
Prévention Routière	100,00 €
Caminarem	250,00 €
Secours Populaire	150,00 €
ABC Muco	300,00 €
L'atelier solid'R	400,00 €
Ass Sportive Collège Quint-Fonsegrives	200,00 €
API MONS	300,00 €
LE REVEIL DES POTAGERS	0,00 €
AMICALE du collège de Quint-Fonsegrives	200,00 €
Tennis Club de Mons	0,00 €
Coup de théâtre	800,00 €
Marge pour subvention exceptionnelle	1 000,00 €
Total	17 215,00 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article unique : D'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2026 d'un montant global de 17 215,00 € tel que ci-dessous et d'inscrire les crédits au budget communal en tant que besoin :

Associations	Montant de la subvention proposé :	VOTE
CCAS	2 000,00€	Unanimité
ACCA de Mons	500,00 €	Unanimité
MINI MONS	0,00 €	/
A CŒUR JOIE	0,00 €	/
Aide à Domicile	800,00 €	Unanimité
Chemin faisant	0,00 €	Unanimité
Comité des fêtes	1 000,00 €	Unanimité - Monsieur Vincent PORTOLA ne participe pas au vote.
Comité des Fêtes (Feu d'artifice)	2 500,00 €	Unanimité - Monsieur Vincent PORTOLA ne participe pas au vote.
Coopérative scolaire	2 700,00 €	Unanimité
Coopérative scolaire (bus scolaires)	3 000,00 €	Unanimité
FNACA	110,00 €	Unanimité
FNATH	80,00 €	Unanimité
Les Médailles militaires	105,00 €	Unanimité
Ass Parents d'Elèves de l'école de Mons	720,00 €	Unanimité
Prévention Routière	100,00 €	Unanimité
Caminaïem	250,00 €	Unanimité
Secours Populaire	150,00 €	Unanimité
ABC Muco	300,00 €	Unanimité
L'atelier solid'R	400,00 €	Unanimité - Monsieur Alain REBINGUET ne participe pas au vote.
Ass Sportive Collège Quint-Fonsegrives	200,00 €	Unanimité
API MONS	300,00 €	Unanimité
LE REVEIL DES POTAGERS	0,00 €	/
AMICALE du collège de Quint-Fonsegrives	200,00 €	Unanimité
Tennis Club de Mons	0,00 €	/
Coup de théâtre	800,00 €	Unanimité
Marge pour subvention exceptionnelle	1 000,00 €	Unanimité
Total	17 215,00 €	

Fait à Mons, le 08/04/2026

Fabrice MIOT

Bernard PROUST

Secrétaire de Séance

Maire de Mons



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>